

ACTIVITÉ DE TIR À L'ARC

RÈGLES ET CONSIGNES DE SÉCURITÉ



La pratique de certaines activités présente des risques de blessures et de dommages pour lesquels la Ville n'est pas responsable. Il est de votre devoir de respecter les règles et les consignes de sécurité.

Ce site de tir à l'arc est réservé à l'usage exclusif des membres du Tir à l'arc Drummondville.

- Attendez et suivez les consignes du moniteur
- Manipulez le matériel (arcs, flèches et cibles) avec soin
- Tenez-vous derrière la ligne de tir
- Portez les flèches en direction de la cible seulement: il est interdit de viser une personne, peu importe que l'arc soit armé ou non
- Tirez les flèches au signal du moniteur et toujours en direction de la cible
- Récupérez les flèches au signal du moniteur

Règlements d'utilisation du terrain de tir:

Avant tout, faites preuve de civisme, et respectez de l'espace qu'on nous prête.
Ramassez vos déchets avant de partir,
utilisez l'espace de stationnement sur le côté du chemin et les toilettes au complexe sportif.

- 1-Respectez les heures d'ouverture et les responsables sur le terrain.
- 2-Fermeture du terrain est 30 min avant le coucher du soleil
- 3-Obligatoire pour l'usage du TERRAIN de tir**, être membre du Tir à l'arc Drummondville et de Tir à l'arc Québec
- 4-Le terrain de tir doit garder son esprit sportif, donc l'usage de boisson alcoolisée ou de drogue illicite et de cigarettes est interdit.
- 5- Les jeunes de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un responsable du club ou d'un adulte.
- 6- Les archers en tir libre doivent être 2 minimum sur le terrain de tir et déclarer leur présence 24h avant.
- 7- **Arrêt d'urgence de tir :**
s'il y a un promeneur à moins de 25 mètres sur les côtés ou derrière
un éclair, un orage ou un coup de vent .
- 8- Le port de souliers fermés est obligatoire en tout temps.

Interdit:

De briser les buttes de tir en utilisant des pointes de chasse, une arbalète, un arc de plus de 60 lb, un fusil à plomb ou de peinture, des couteaux, ou une arme à projectile à bille de plastique ou à peinture.
D'utiliser des clous de métal pour fixer des cibles.
De marquer la butte de tir d'un point de peinture ou de marqueur.
L'usage de boisson alcoolisée ou de drogue illicite et de cigarettes est interdit.

Si vous n'êtes pas protégé à notre organisme, vous n'êtes pas protégé par notre assurances. Vous aurez la responsabilité de tous dommages et/ou accidents.